



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4350^e séance

Jeudi 26 juillet 2001, à 10 h 30

New York

<i>Président :</i>	M. Wang Yingfan	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Chaouachi
	Ukraine	M. Kulyk

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique et de la République fédérale de Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mladenović (République fédérale de Yougoslavie) prend place à la table du Conseil; M. De Ruyt (Belgique) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, d'inviter M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

À la séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Guéhenno. Je crois comprendre qu'il est également disposé à répondre à des questions ou à fournir des éclaircissements, le cas échéant. À la fin de l'exposé, je donnerai la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des

questions. J'invite les membres du Conseil à lever la main s'ils souhaitent prendre la parole.

Je donne la parole à M. Jean-Marie Guéhenno.

M. Guéhenno : Je suis heureux d'informer les membres du Conseil de sécurité sur les derniers développements au Kosovo depuis les dernières informations qui lui ont été données le 22 juin dernier. Je me concentrerai aujourd'hui sur un certain nombre de sujets prioritaires pour notre Mission au Kosovo. La préparation des élections, la préparation de l'auto-administration du Kosovo, les relations avec les communautés minoritaires, les efforts poursuivis par la Mission pour améliorer l'ordre public dans le respect de la loi, et la mise en oeuvre de mesures de confiance pour surmonter les divisions qui déchirent le Kosovo.

Première question : la préparation des élections au Kosovo. La préparation de ces élections est maintenant entrée dans une phase très active, avec la fin de la période d'homologation des partis le 20 juillet dernier. À cette date, 16 partis albanais; 11 partis représentant des communautés minoritaires, y compris 4 partis serbes; 1 candidat indépendant; 3 initiatives de citoyens; et une coalition, ont soumis les documents nécessaires pour leur homologation à la Commission électorale centrale (CEC).

Le pilier de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), chargé de la mise en place des institutions, a constitué une équipe spéciale pour diffuser, au sein de la communauté des Serbes du Kosovo, les informations relatives au système électoral et à la représentation ethnique dans l'Assemblée qui sera élue. Nous sommes relativement satisfaits des signes positifs d'évolution à cet égard, mais nous continuons de demander aux autorités de Belgrade d'envoyer les messages les plus clairs pour que les partis serbes du Kosovo s'engagent pleinement dans la bataille électorale.

Les partis albanais du Kosovo se préparent pour les élections, avec un certain nombre, d'ailleurs, de partis, les plus petits, qui ont reçu moins de 1 % des voix aux élections municipales et qui cherchent à faire alliance avec d'autres partenaires pour renforcer leur position en vue des élections. Afin d'encourager un processus de rassemblement et pour qu'il y ait des coalitions plutôt qu'une vie politique trop fragmentée, la Commission électorale centrale a autorisé une période supplémentaire de deux semaines pour que des coalitions de partis puissent se faire enregistrer, puissent

être homologués et ainsi concourir pour les prochaines élections.

Parallèlement à l'homologation des partis, les préparatifs sont en cours pour commencer l'enregistrement des électeurs qui aura lieu entre le 30 juillet et le 9 septembre. Afin de faciliter l'enregistrement des personnes déplacées, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a signé des mémorandums d'accord avec les autorités serbes et monténégrines. Afin de faciliter l'enregistrement des électeurs appartenant à des communautés minoritaires au Kosovo, les préparatifs pour la mise en place de centres d'enregistrement spéciaux sont assez avancés, y compris le recrutement de 200 personnels locaux dont la plupart appartiennent précisément à ces communautés minoritaires dont on veut encourager l'inscription sur les listes électorales.

Un élément essentiel qui devrait faciliter la constitution de ces listes électorales et leur mise en place dans de meilleures conditions que lors des premières élections municipales de l'année dernière, c'est la distribution des cartes d'identité aux résidents habituels du Kosovo. Je note que plus de 850 000 cartes d'identité ont d'ores et déjà été préparées et produites, et que 600 000 d'entre elles ont été distribuées. L'objectif est de fournir ces cartes d'identité à tous les électeurs avant l'élection.

Je voudrais dire un mot concernant le deuxième point, concernant la mise en oeuvre du Cadre constitutionnel, car, en effet, parallèlement aux préparatifs électoraux, la MINUK continue de déployer ses efforts pour préciser les dispositions du Cadre constitutionnel et préparer le transfert des pouvoirs qui suivra les élections. La MINUK se concentre en ce moment sur la mise en place de la branche exécutive des institutions car cet aspect des choses n'est pas toujours précisé dans le plus grand détail dans le Cadre constitutionnel. Elle se concentre aussi sur le soutien que la MINUK devra apporter et sur la supervision qu'elle devra exercer vis-à-vis de ces institutions encore naissantes. Les préparatifs en vue de cette transition ont mis l'accent sur la « kosovarisation » des échelons supérieurs de gestion et sur le renforcement des capacités des personnels locaux dans les domaines de l'administration, des achats, de la politique de gestion des marchés, du budget et des finances.

Je voudrais passer, à présent, à la question très importante de la participation des communautés du

Kosovo. On continue de s'efforcer en particulier d'encourager les communautés minoritaires, en particulier la communauté des Serbes du Kosovo, à participer à la vie publique kosovare par le dialogue direct et l'amélioration des contacts avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

Les préparatifs se poursuivent pour le retour graduel des Serbes du Kosovo, particulièrement dans la vallée d'Osojane, dans la municipalité d'Istok. Pour obtenir les financements essentiels au retour de ces personnes dans de bonnes conditions de sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, a présidé la première réunion de donateurs à Pristina le 29 juin.

Le Groupe de contact sur les détenus et les personnes disparues, composé de fonctionnaires de la MINUK et de représentants des autorités de la République fédérale de Yougoslavie se réunit maintenant tous les 15 jours. Quelques progrès ont été enregistrés sur un certain nombre de questions, comme la collaboration directe en ce qui concerne les exhumations et l'identification des dépouilles trouvées dans les charniers, avec notamment l'échange d'experts légistes. La question des personnes disparues continue bien sûr de susciter des passions et de provoquer des manifestations et des protestations de tous côtés. Tout récemment, le 10 juillet, des parents serbes kosovars de personnes disparues manifestent à Gracanica et plusieurs membres de ces familles font la grève de la faim depuis le 16 juillet. S'agissant des Albanais du Kosovo encore détenus dans des prisons de Serbie, la MINUK peut désormais accéder plus complètement à leurs dossiers et aux autres informations pertinentes auprès du Ministère de la justice.

Parmi les autres moyens de faire participer les communautés, on compte le projet de loi sur les ventes de biens fonciers appartenant aux minorités, destiné à réduire les ventes irrégulières, et la participation accrue des Serbes du Kosovo et des autres communautés minoritaires au processus d'éducation.

Le nombre de membres des minorités qui ont été nommés continue d'augmenter, et un Serbe du Kosovo a même récemment pris les fonctions de Vice-Président de l'assemblée municipale de Gnjilane, ce qui porte à sept le nombre de Vice-Présidents issus de minorités. Un autre signe favorable important est la représentation des communautés minoritaires à la séance inaugurale de l'Assemblée de l'Association des municipalités du

Kosovo, qui a eu lieu à Pristina le 30 juin : sur les 76 participants, 13 représentaient les communautés serbe kosovare, croate, bosnienne, turque, ashkali, rom, égyptienne et gorani.

Je voudrais aussi aborder la question des relations avec Belgrade. La MINUK continue d'intensifier ses relations avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, pour aborder les questions d'intérêt commun. La nomination récente du Vice-Premier Ministre serbe, M. Covic, au poste de coordonnateur pour le Kosovo – nomination saluée par la MINUK – ajoute une dimension nouvelle à ces relations.

Un facteur récent a compliqué, toutefois, les relations de la MINUK avec Belgrade : il s'agit de l'augmentation des activités directes des autorités de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie au Kosovo, notamment des tentatives du Comité pour le Kosovo de la République fédérale de Yougoslavie de mettre en place ses propres fonctions fiscales exécutives et ses activités d'inscription au registre du commerce au Kosovo, ainsi que l'ouverture de bureaux régionaux sans l'assentiment de la MINUK, de même qu'un convoi humanitaire organisé par le Parti démocratique le 14 juillet.

Sur la question de la sécurité et de l'ordre public, je voudrais dire qu'après la formation de la Composante I, la Composante « police et justice », il est manifeste que la coordination se fait mieux au niveau de la lutte fondamentale contre la criminalité organisée et la violence extrémiste. Les liens avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) continuent de s'améliorer, avec la mise au point d'une Initiative conjointe en matière de sécurité, dans le cadre de laquelle sont examinées les façons dont la KFOR peut accroître son assistance pour les questions d'ordre public. Onze affaires sont en instance sur la base du règlement 2001/7 concernant l'autorisation de posséder des armes au Kosovo. Outre la consolidation de la Composante I, les travaux se poursuivent sur plusieurs autres initiatives clefs en matière d'ordre public : un projet de règlement sur la criminalité organisée, la mise en place du Bureau du Kosovo sur les crimes graves, un programme de protection des témoins, le système opérationnel des informateurs de police; et des projets de création d'une ligne directe de dénonciation des crimes à l'échelle du Kosovo.

Le Ministère de la justice prépare le déploiement de cinq nouveaux juges et procureurs internationaux,

qui portera leur nombre total à 22. La MINUK essaie toujours de doubler le nombre des officiers judiciaires internationaux, actuellement au nombre de 17, pour alléger le volume croissant de dossiers sensible en attente. Le manque d'espace dans les prisons continue d'être préoccupant. Actuellement, le nombre des prisonniers augmente au rythme de 60 par mois. Si le nombre de prisonniers détenus par les tribunaux ne diminue pas, les capacités pénales seront épuisées dans trois mois. La MINUK envisage différentes solutions éventuelles à ce problème.

Les efforts déployés par la MINUK pour renforcer la force de police locale se poursuivent, et la première promotion de superviseurs de premier rang dans le Service de police du Kosovo a eu lieu fin juin. La première promotion contenait 28 sergents et un lieutenant-colonel. Six autres lieutenants-colonels font partie de la promotion du début août.

Pour ce qui est de Mitrovica, autre endroit sensible au Kosovo – comme le Conseil le sait certainement – le Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) a approuvé au cours d'une réunion à laquelle participaient le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la KFOR, a approuvé les efforts conjoints de la MINUK et de la KFOR en vue de mettre au point une stratégie globale pour Mitrovica, reposant sur les principes décrits au Conseil de sécurité lors de sa mission de la mi-juin au Kosovo. Cette stratégie comportera des mesures concrètes dans un certain nombre de domaines clefs : les collectivités locales et l'administration publique; la sécurité; le développement économique et la création d'emplois; les retours; et les mesures globales de renforcement de la confiance. La coopération et le dialogue politique avec Belgrade feront partie intégrante de cette stratégie, ainsi que les consultations avec les dirigeants albanais du Kosovo.

S'agissant de la question générale du développement économique, je tiens à souligner l'importance d'une assise financière solide comme condition essentielle du bon fonctionnement du gouvernement autonome provisoire. En vue de transmettre un budget équilibré au gouvernement provisoire en 2002, la composante « Reconstruction économique » a prévu diverses stratégies permettant de dégager des ressources et de permettre le bon fonctionnement de l'économie de marché. On peut citer au nombre de celles-ci la relance des entreprises publiques et du secteur socialisé. Il faut citer également l'introduction le 1er juillet de la taxe à

la valeur ajoutée, qui sera complétée au début de 2002 par une taxe foncière.

J'aimerais dire quelques mots sur la situation en ex-République yougoslave de Macédoine, qui continue à préoccuper vivement la MINUK. Les efforts déployés par la Mission pour réduire l'influence des membres des groupes armés d'Albanais de souche opérant à partir du Kosovo se sont révélés efficaces, puisque plus de 300 personnes ont pu être arrêtées à ce jour en vertu des dispositions du règlement 2001/10 concernant l'interdiction des franchissements de frontières non autorisés. Un autre effort visant à mettre un terme à l'appui dont bénéficie au Kosovo l'Armée de libération nationale est la décision prise par le Représentant spécial au début juillet de suspendre cinq membres de haut rang du Corps de protection du Kosovo qui avaient été mis sur une liste noire dans le décret des États-Unis.

À la date du 16 juillet, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estimait qu'environ 62 000 réfugiés enregistrés demeuraient au Kosovo, et que 12 000 environ étaient retournés. À l'heure actuelle, le nombre d'arrivées dépasse celui des retours, de nombreux réfugiés quittant Skopje à titre de précaution en attendant l'issue des négociations en cours à dans cette ville. Les chiffres fluctuants reflètent une incertitude persistante quant aux perspectives de paix dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Les familles d'accueil au Kosovo ont maintenant atteint leurs limites d'absorption dans la zone de Gnjilane, où la plupart des réfugiés sont établis. Le HCR envisage de réorienter de futurs arrivants vers d'autres régions.

Le 24 juillet, le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine a décidé de fermer la frontière avec le Kosovo au lieu de passage Blace aux organisations des Nations Unies et la KFOR. Comme lors de la précédente fermeture de la frontière en mars de cette année, la MINUK a pris contact avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans la mesure où cette décision impose de sévères restrictions à l'exécution du mandat de la MINUK.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que la poursuite de progrès dans la planification de la transition vers une autonomie provisoire, l'instauration de mesures de confiance et la consolidation de l'ordre public au cours du mois écoulé, constitue une contribution appréciable à l'objectif de la MINUK de créer une base solide en vue des élections prévues à la fin de

l'année, dans l'ensemble du Kosovo. Nous sommes très heureux du fait que quatre partis serbes du Kosovo ont décidé de se soumettre aux conditions de participation aux élections et nous exhortons de nouveau les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à encourager sans équivoque la participation aux élections en tant que moyen de réduire l'extrémisme, les tensions interethniques et d'affirmer la revendication légitime de la communauté serbe du Kosovo à participer au processus politique.

Maintenant que des partis serbes du Kosovo ont pris la décision de se soumettre aux conditions de participation aux élections, il y a une responsabilité plus importante, celle de faire en sorte que cette communauté constate que des avantages concrets résultent de cette coopération dans le processus dirigé par la MINUK. Il faudra du temps avant que des projets soient établis véritablement et que des avantages soient palpables. Nous devons nous efforcer de faire en sorte que les programmes mis en oeuvre par la MINUK à tous les niveaux pour solliciter la participation des communautés minoritaires se poursuivent, vu que seule la détermination assurera la concrétisation de ces objectifs.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé exhaustif sur la situation dans la région et l'activité de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Nous prenons acte des efforts faits par le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Haekkerup, et la Mission qu'il dirige en vue de rétablir une situation normale dans la province. Nous nous félicitons des mesures prises pour renforcer le dialogue entre la MINUK et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. Nous attendons que cette coopération soit renforcée sur toutes les questions, sans exception, liées à l'application de la résolution 1244 (1999). Nous voudrions toutefois souligner le fait que seule une interaction forte avec Belgrade permettra à cette mission d'accomplir son mandat. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de signer un accord avec Belgrade sur le statut de la MINUK et de la Force au Kosovo (KFOR).

Aujourd'hui, une des questions clefs – comme l'a souligné M. Guéhenno dans son exposé – est la préparation des élections prévues dans l'ensemble du Kosovo. Le fait de s'assurer qu'elles sont réellement

démocratiques et représentatives est indéniablement lié à l'impératif de les préparer avec soin, avec la participation active de Belgrade. Premièrement, les conditions de sécurité doivent être assurées pour garantir le traitement sur un pied d'égalité de toutes les communautés ethniques dans la province, sans exception, et leur assurer une réelle liberté d'expression et une participation équitable au sein des nouveaux organes d'autonomie. Il est important que des conditions de sécurité adéquates soient instaurées avant les élections et qu'un processus graduel de retour des réfugiés et des personnes déplacées soit effectif.

Nous sommes très préoccupés par l'absence persistante de progrès effectifs pour déterminer le sort des 1 300 Serbes et autres habitants non albanais du Kosovo portés disparus. L'inaction sur cette question confirme simplement l'argument d'humanisme unilatéral en ce qui concerne les Albanais du Kosovo et illustre un manque de volonté à répondre aux appels à l'aide lancés par les proches des habitants non albanais de la province. Nous demandons instamment que la question soit réglée dès que possible.

Nous jugeons utile de rappeler le principal acquis de la visite, en juin, des membres du Conseil de sécurité au Kosovo : une demande clairement formulée à la MINUK, à la KFOR et à tous les dirigeants politiques au Kosovo de mettre en oeuvre de façon intégrale et globale la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, s'agissant notamment de la sécurité des minorités.

Un autre problème grave et toujours non réglé est le désarmement des combattants et l'élimination de leurs unités armées illégales. Chaque jour pratiquement, il y a des rapports faisant état de la découverte d'armes dans la province. Comme l'a remarqué le Premier Adjoint du Représentant spécial, Matthews, à la récente réunion du Groupe des Amis du Secrétaire général pour le Kosovo, il ne s'agit pas de mousquets du XIXe siècle, mais d'armes très modernes. Nous avons espéré que les dispositions prises récemment par le chef de la MINUK en vue de lutter contre la possession illégale d'armes et les passages illégaux des frontières extérieures et administratives du Kosovo, et de combattre le terrorisme, aideraient réellement à régler le problème.

La MINUK et la KFOR ont pris des mesures pour faire cesser les raids de provocation des combattants albanais au-delà des frontières de la province. Mais ces efforts doivent être renforcés. Il est absolument vital

que les présences internationales prennent des mesures effectives et immédiates pour faire en sorte que l'extrémisme albanais cesse de s'étendre au-delà du Kosovo et pour préserver la stabilité dans les Balkans.

Nous sommes très troublés par les informations selon lesquelles, à propos de la crise en Macédoine, un important groupe de combattants albanais au Kosovo attend des ordres pour envahir ce pays. Cela ne peut être toléré. Nous attendons des dirigeants de la MINUK, en étroite coopération avec la KFOR, qu'ils prennent des mesures supplémentaires pour achever la démilitarisation et le désarmement des anciens combattants de l'Armée de libération du Kosovo (ALK), priver les structures dites post-ALK de toute influence sur la situation politique et faire cesser les passages illégaux aux frontières d'armes destinées aux extrémistes. Une tâche particulièrement urgente aujourd'hui est la stricte application de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité concernant l'embargo sur les armes au Kosovo.

Nous avons attiré l'attention sur la décision de la MINUK de suspendre l'exercice de responsabilités de cinq membres directeurs du Corps de protection du Kosovo (CPK), soupçonnés d'activités subversives en Macédoine, et d'arrêter le commandant Saramati, chef d'une brigade du CPK, accusé de se livrer à des activités menaçant les présences internationales au Kosovo. Nous soulignons de nouveau le caractère inadmissible d'une situation où ces individus font partie de ceux qui coopèrent avec la MINUK, au nom du CPK.

Nous voudrions de nouveau mettre très sérieusement en garde contre toute tentative de régler par la force le problème de la réintégration de Mitrovica, sous prétexte que le statu quo est inacceptable et que la situation doit être réglée avant les élections. M. Guéhenno a abordé ce problème au cours de son exposé. Toute tentative de recourir à la force à Mitrovica ou d'accélérer « l'albanisation » de la région aurait les conséquences les plus graves : une flambée de violence dans tout le Nord du Kosovo; l'expulsion des Serbes de cette partie de la province; et, en fin de compte, leur exode complet du Kosovo.

La solution à ce problème ne peut être que politique et globale, et doit faire l'objet d'un suivi attentif. Elle doit être fondée sur le renforcement de la confiance entre les communautés serbe et albanaise. Dans ce contexte, nous prenons note des propositions

qui visent à faire participer des représentants serbes provenant des structures parallèles au travail policier de la MINUK à Mitrovica.

Dans l'ensemble, pour stabiliser les Balkans, il nous faut des approches fondées d'abord sur la volonté politique des États de la région et une aide active de la communauté internationale. C'est là l'objectif de l'initiative prise par la Russie de convoquer un sommet sur les Balkans, afin que les États de la région concluent un accord exécutoire entérinant leur engagement mutuel à respecter pleinement les principes de base régissant les relations entre États.

Le message lancé par la communauté internationale doit être clair et sans ambiguïté. Il ne peut absolument pas y avoir de nouvelle modification des frontières en Europe, y compris dans les Balkans. Il faut ériger une barrière solide et efficace face à toute forme d'extrémisme, d'intolérance nationale ou de fanatisme religieux. Ceux qui tentent par la force des armes de régler des problèmes extrêmement complexes de nature nationale ou religieuse doivent bien comprendre qu'ils ne recevront aucun appui de la part de la communauté internationale.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, des renseignements qu'il nous a transmis.

En l'occurrence, nous souhaitons assurer le suivi de quelques questions traitées par le Conseil il y a un mois, à la suite de sa mission sur le terrain, à savoir la situation en matière de sécurité, les préparatifs des élections et le problème des personnes disparues.

Pour ce qui est de la sécurité, je dois dire qu'il y a un mois, nous avons de grands espoirs quant à l'impact qu'aurait la mise en oeuvre des trois initiatives législatives, ainsi que la création, par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), d'un nouveau pilier police et justice. Nous savons, bien entendu, qu'un mois ne suffit pas pour évaluer l'impact de ces mesures. Nous devons donc être reconnaissants à M. Guéhenno des renseignements précieux qu'il nous a communiqués sur l'efficacité que l'on peut constater dans le domaine de la criminalité organisée, qui est précisément attribuable à la création de ce nouveau pilier.

Comme l'a indiqué M. Haekkerup précédemment, la question des réfugiés qui continuent d'entrer au

Kosovo à partir de la Macédoine suscite une vive préoccupation. C'est un problème qui pourrait avoir des incidences sur la stabilité interne du Kosovo. En fait, le nombre de personnes qui arrivent de Macédoine est supérieur au nombre de personnes qui y retournent, c'est-à-dire que le nombre net de réfugiés au Kosovo ne cesse de s'accroître. De plus, ces réfugiés s'installent dans des régions ou des villes dont la capacité d'accueil est déjà saturée. Ce problème doit mobiliser l'attention de la communauté internationale, et nous devons en prendre bonne note.

En ce qui concerne les élections, la préoccupation principale est d'obtenir la participation de tous les groupes minoritaires, en particulier de la communauté serbe. Pour ce faire, la MINUK a l'intention de s'attaquer à divers aspects de cette question, notamment l'amélioration des relations avec Belgrade, l'amélioration des conditions de sécurité pour le retour des réfugiés, et la mise au point de mécanismes pour l'inscription de la population sur les listes électorales.

À cet égard, nous souhaitons souligner l'importance de la signature du mémorandum d'accord entre l'Organisation internationale pour les migrations et le Commissaire serbe aux réfugiés, ainsi que la signature lundi prochain d'un accord entre l'Organisation internationale pour les migrations et le Commissaire monténégrin aux réfugiés. Ces instruments laissent entrevoir la possibilité que les quelque 200 000 Kosovars qui, selon les estimations, vivent en Serbie et au Monténégro puissent participer aux élections qui auront lieu en novembre.

Je dois également souligner le nouveau statut accordé par le Gouvernement de Belgrade à son commissaire pour le Kosovo. Cette décision semble indiquer que nous continuerons de faire des progrès pour ce qui est de ces relations, qui sont indispensables à la stabilité de la région.

En ce qui concerne la question des personnes disparues, il faut souligner l'importance de la signature d'un mémorandum d'accord entre la MINUK et le Comité international pour les personnes disparues, ce qui permettra de procéder à des tests sur ADN afin d'identifier les restes de différentes personnes.

Lorsque nous nous sommes rendus au Kosovo, les diverses communautés ont notamment évoqué, avec insistance, un aspect qui suscitait chez eux beaucoup d'angoisse, à savoir la nécessité d'aborder la question des personnes disparues et des détenus de façon

prioritaire, car il en découle d'autres problèmes qui pourraient être réglés si l'on abordait d'abord la question des personnes disparues et des détenus. Nous nous félicitons donc des mesures prises à cet égard par la MINUK, et nous espérons qu'elle continuera de travailler avec dévouement pour faire en sorte que cette incertitude dans laquelle vivent un grand nombre des familles des personnes disparues puisse être dissipée.

Enfin, je voudrais mettre en exergue la coopération qui a existé au cours des dernières semaines avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous espérons que tous les pays continueront de collaborer avec le Tribunal.

M. Doutriaux (France) : La Belgique se prononcera ultérieurement au nom de l'Union européenne. Je me bornerai donc ici à faire quelques remarques.

D'abord, je remercie M. Jean-Marie Guéhenno pour l'exposé qu'il vient de nous faire sur la situation au Kosovo. Effectivement, l'adoption du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire du Kosovo et la tenue des élections générales le 17 novembre prochain ouvrent une perspective politique essentielle pour la démocratie et la stabilité au Kosovo.

Il est aujourd'hui du devoir de toutes les parties concernées, avec le concours de la communauté internationale engagée au Kosovo, d'assurer le succès de ces élections. Et ce succès dépend en premier lieu de la participation au scrutin de l'ensemble des habitants du Kosovo, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent. Le soutien exprimé par Belgrade à l'enregistrement des Serbes du Kosovo ainsi que la décision, que vient de rappeler M. Guéhenno, de quatre partis serbes de s'inscrire auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe constituent des faits nouveaux très positifs. Nous espérons que la poursuite du dialogue entre Belgrade et la communauté serbe du Kosovo, ainsi que les initiatives et les efforts en cours concernant les questions de sécurité, des personnes disparues et le retour des réfugiés, parviendront à convaincre les Serbes du Kosovo qu'une participation pleine et entière servirait leurs intérêts ainsi que celui de la coexistence pacifique et de la stabilité au Kosovo.

À cet égard, j'avais des questions pour M. Jean-Marie Guéhenno. Une déclaration récente du Comité pour le Kosovo de la République fédérale de Yougoslavie a dit que selon ce Comité, les conditions pour une participation serbe aux élections sont, je cite,

« absolument inexistantes ». J'aurais souhaité avoir le commentaire de M. Guéhenno sur cette récente déclaration.

Au-delà de la préparation des élections et du scrutin, il convient que la confrontation pacifique des opinions et la libre expression des choix démocratiques puissent se dérouler dans un environnement sûr. L'adoption récente de règlements contre la criminalité, l'établissement du pilier police et justice, dont vient de nous parler M. Guéhenno, représentent des mesures utiles que nous avons encouragées et dont il s'agit désormais d'assurer la pleine mise en oeuvre et le fonctionnement efficace. Il faut poursuivre le renforcement de notre action contre la criminalité, contre les extrémistes.

Ma troisième remarque porte sur Mitrovica, qu'a évoquée également M. Jean-Marie Guéhenno, ainsi que l'Ambassadeur Gatilov. C'est une question importante, comme l'a dit M. Guéhenno. La situation à Mitrovica ne pourra s'améliorer que par la mise en oeuvre de cette stratégie globale à laquelle il s'est référé et qui associe toutes les communautés et tous les acteurs concernés, à commencer par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). À cette condition-là, nous serons en mesure d'agir sur les causes du problème à Mitrovica et non pas seulement sur les manifestations de ce problème.

Quatrièmement, comme les autres orateurs, j'aurais voulu revenir brièvement sur la situation en Macédoine. Les faits nouveaux récemment sont très préoccupants. Nous avons condamné les affrontements qui ont eu lieu ces derniers jours, et appelons les parties à respecter scrupuleusement, de façon illimitée le cessez-le-feu souscrit le 5 juillet dernier. Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande responsabilité pour contribuer au succès du dialogue en cours. Il n'existe pas d'alternative. Seule une solution politique est en mesure de garantir l'avenir démocratique et pluriethnique de tous les citoyens de la Macédoine. M. Jean-Marie Guéhenno nous a donné des indications sur l'action de la Force de paix du Kosovo (KFOR) et de la MINUK à la frontière entre le Kosovo et la Macédoine. Ces indications répondent aux préoccupations de l'Ambassadeur Gatilov, mais il faudra certainement que la KFOR et la MINUK fassent davantage encore pour que la frontière entre le Kosovo et la Macédoine soit véritablement et complètement contrôlée, de ma-

nière à ce que des trafics illicites ne viennent pas approvisionner le conflit en Macédoine.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint de son exposé. C'est une bonne chose d'avoir une mise à jour et de vérifier les progrès accomplis depuis notre voyage au Kosovo le mois dernier. En fait, il est clair que s'il reste encore beaucoup de travail à effectuer, on enregistre des progrès et nous sommes heureux de l'entendre.

Lorsque nous sommes allés au Kosovo, le message le plus important que le Conseil voulait transmettre concernait l'importance de la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Cela reste le message le plus important, et je pense que nous pouvons constater que des progrès ont été faits dans tous les domaines.

Nous avons aussi beaucoup parlé, pendant notre voyage, des mesures pour réduire la violence, y compris le démarrage du nouveau premier pilier, les nouvelles règles de sécurité et le fait d'exhorter les dirigeants locaux à condamner publiquement le recours à la violence. Je pense que nous pouvons déduire de l'exposé de M. Guéhenno que des progrès ont été accomplis à cet égard, et nous nous en réjouissons.

Je voudrais également souligner l'appui ferme de mon gouvernement à la décision récente prise par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de prolonger la détention des trois suspects arrêtés en rapport avec l'attaque à la bombe contre le bus Nis Express. C'est un sujet que le Président Bush a abordé avec le Représentant spécial Haekkerup, et nous prions instamment la MINUK de composer un groupe spécial de juges internationaux pour examiner les preuves – si c'est la façon juridiquement correcte d'assurer que les personnes soupçonnées d'avoir commis un acte aussi honteux ne s'en aillent pas librement.

La mission du Conseil a appuyé également le processus politique, le gouvernement autonome, le cadre juridique, les élections et, plus particulièrement, la participation serbe à ce processus et à ces élections. Je pense que nous avons tous compris et souligné qu'un Kosovo multiethnique ne sera possible que si toutes les communautés peuvent participer et participent effectivement à ce processus. Donc nous avons été particulièrement heureux d'entendre que quatre partis politiques serbes du Kosovo se sont enregistrés pour les élections. C'est un pas positif important, et nous espérons que

d'autres éléments de la communauté serbe franchiront ce pas également, et qu'ils participeront aux élections.

Un autre point important auquel nous faisons attention est de savoir comment défendre les droits des minorités dans un Kosovo multiethnique, ce qui inclut les questions des retours des Serbes, d'une sécurité convenable, de l'infrastructure et des communautés minoritaires. Nous voulions également encourager le développement de bonnes relations de travail entre les autorités yougoslaves et la MINUK et la Force de paix du Kosovo (KFOR), qui est un élément important pour atteindre ces objectifs. Cette coopération est importante. Je pense que c'est un nouveau domaine dans lequel nous pouvons voir des progrès et louer les efforts de la MINUK et des autorités yougoslaves pour poursuivre un dialogue sur la façon de faire avancer les choses.

Comme Jean-Marie Guéhenno, je ne puis terminer ma déclaration sans déborder légèrement de notre sujet et mentionner la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine voisine. La violence qui y a éclaté récemment préoccupe beaucoup mon pays. Le cessez-le-feu est un engagement à durée indéterminée et est essentiel pour créer une atmosphère propice au dialogue politique. Le fait que des extrémistes armés utilisent le cessez-le-feu pour améliorer leurs positions militaires est répréhensible et inacceptable. Nous nous félicitons des efforts de la MINUK et de la KFOR pour améliorer le contrôle des mouvements sur la frontière entre le Kosovo et la Macédoine. En ce moment crucial, toutes les parties, y compris le Gouvernement macédonien, doivent faire preuve de retenue et respecter les accords de cessez-le-feu. La seule solution raisonnable est une solution politique. Tout le monde sera perdant, et la région sera perdante, si l'on choisit la guerre plutôt que la paix. Les États-Unis prient instamment le Gouvernement macédonien et les dirigeants des partis de poursuivre les négociations et d'arriver à un accord qui prenne en compte les préoccupations de toutes les parties, respecte les droits de tous les peuples de la Macédoine, et préserve l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Macédoine. Nous croyons qu'un tel accord est possible, et il est certainement nécessaire.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Guéhenno de l'exposé détaillé qu'il vient de nous faire, et nous sommes heureux de la possibilité qu'offre la séance d'aujourd'hui d'examiner les faits survenus récemment.

Je m'associe à l'Ambassadeur Doutriaux pour dire que la Belgique, au nom de la présidence de l'Union européenne, fera une déclaration plus tard au cours du débat d'aujourd'hui. L'Irlande souscrit pleinement à la position de l'Union européenne, et je fais les observations suivantes à titre national.

Toutes les communautés du Kosovo doivent se faire à l'idée et accepter le fait que le Kosovo n'a d'avenir possible qu'en tant que société multiethnique reposant sur le respect des droits des minorités et des droits de l'homme. Quand nous avons parlé du Kosovo le mois dernier, M. Guéhenno a souligné que notre mission principale était de faire en sorte que toutes les communautés participent au processus politique. Les Albanais du Kosovo doivent respecter les droits des minorités, et ces communautés doivent, comme l'a dit le Secrétaire général adjoint, « accepter les risques d'une participation ». (*S/PV. 4335, p.5*)

Les élections de novembre donneront au peuple du Kosovo une occasion décisive d'élire des interlocuteurs légitimes qui représenteront leurs intérêts. Nous notons avec beaucoup de satisfaction l'appui de la République fédérale de Yougoslavie à l'enregistrement des Serbes du Kosovo et nous nous félicitons des efforts déployés récemment par les parties serbes pour faciliter cet enregistrement, quatre partis s'étant maintenant fait enregistrer.

Nous sommes encouragés par ces événements mais il reste encore beaucoup à faire. Les Serbes du Kosovo doivent se faire enregistrer en plus grand nombre pour ces élections avant la date limite du 9 septembre. Il est fort souhaitable que leurs dirigeants continuent à indiquer qu'ils appuient la participation et qu'ils s'y engagent sans réserve. Cela ne se fera pas facilement et il incombe aux partis kosovars ainsi qu'aux responsables civiques de faire tout leur possible pour encourager un climat favorable à la participation serbe. Il faut permettre à la population serbe de croire qu'il y va de son intérêt à long terme de participer.

Pour encourager un tel environnement, le Conseil doit s'en tenir à son message énergique selon lequel toutes les activités terroristes doivent prendre fin. De même, nous maintenons que tous les représentants des Albanais de souche doivent prendre nettement leurs distances par rapport à la violence.

Il est essentiel de faire rapidement de nouveaux progrès quantifiables dans le domaine de la sécurité, y compris en ce qui concerne l'importation illégale et le

trafic d'armes et la récupération des armes illégalement détenues. À cet égard, nous nous félicitons de la mise en place du nouveau pilier police et justice et de la promulgation des trois règlements de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous sommes heureux que M. Guéhenno nous ait parlé des premières mesures prises dans le cadre du pilier 1, et nous espérons en apprendre davantage sur les plans de la MINUK pour résoudre le problème croissant de la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires.

L'Irlande se félicite de l'ouverture du bureau de la MINUK à Belgrade et des différents entretiens qu'ont eus le Représentant spécial et le Président Kostunica. Nous estimons que la Mission doit se tenir en rapport encore plus étroit avec l'Administration de Belgrade, y compris à propos des conditions qui pourraient déboucher sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Une stratégie globale est essentielle pour régler les problèmes de Mitrovica, et nous nous félicitons de l'aperçu que nous a donné ce matin M. Guéhenno d'une telle stratégie. Cette stratégie devra, bien entendu, comprendre des éléments politiques, sociaux et religieux. Les structures parallèles qui existent dans le nord de Mitrovica doivent être supprimées. La situation économique devra également être systématiquement et régulièrement améliorée, tout comme dans le reste du Kosovo. Je suis tout à fait d'accord avec M. Guéhenno quant à l'importance de réaliser des progrès en matière de reconstruction économique.

Il est apparu clairement aux participants de la récente mission du Conseil de sécurité au Kosovo que le manque de progrès en ce qui concerne les personnes disparues est une source de dispute très vive entre les deux communautés. Il faut faire avancer les choses dans ce domaine. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce hier que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, avait signé un mémorandum d'accord avec le Comité international pour les personnes disparues relatif aux tests sur ADN des dépouilles mortelles jusqu'à présent non identifiées. On ne saurait sous-estimer le caractère délicat de cette question pas plus que son caractère central pour la promotion de la justice en général.

Depuis notre dernier débat sur le Kosovo dans cette salle, l'ancien Président Milosevic a été placé sous la juridiction du Tribunal pénal international pour

l'ex-Yougoslavie à La Haye. Lors de nos débats sur les conflits dans le monde – en fait, pas plus tard que dans le cadre de notre débat sur la République démocratique du Congo ici le mardi 24 juillet – nous avons affirmé que ceux qui étaient coupables de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de violations graves du droit humanitaire ne peuvent pas échapper à la justice et n'y échapperont pas. Il ne saurait y avoir d'impunité. La mise en accusation de M. Milosevic montre bien à tous les pays de la région l'importance qu'il y a à satisfaire à leur obligation de coopérer pleinement avec le Tribunal et l'intérêt qu'ils peuvent y trouver.

Je voudrais m'associer aux autres membres et à M. Guéhenno pour souligner que nous suivons également avec préoccupation l'évolution de la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Dans le contexte de la visite qu'y rendent aujourd'hui le Haut représentant de l'Union européenne, Javier Solana, le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, George Robertson et le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Ministre des affaires étrangères de la Roumanie Mircea Dan Geoana, nous demandons à nouveau à toutes les parties de négocier de bonne foi et avec détermination, l'objectif clair étant de parvenir à une solution réaliste, équitable et pacifique.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions chaleureusement le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix pour son excellent exposé. À l'instar de ses partenaires européens, le Royaume-Uni souscrit pleinement à la déclaration que fera à cette séance le représentant de la Belgique au nom de l'Union européenne, notamment dans son appui collectif à l'excellent travail qu'accomplit le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, pour ce qui est de mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999) sous tous ses aspects.

M. Guéhenno a évoqué un certain nombre de faits nouveaux dont il faut se féliciter, notamment en particulier les préparatifs des élections. Je voudrais souligner deux domaines clés qui continuent de nous préoccuper. Le premier concerne les progrès dans le domaine du maintien de l'ordre, et le deuxième a trait au développement des contacts entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et Belgrade.

En ce qui concerne le maintien de l'ordre, nous félicitons vivement de la mise en place par la MINUK d'un cadre professionnel pour la police et la justice, et de leur efficacité pour ce qui est de la mise en oeuvre de règlements visant à éliminer le terrorisme. Nous nous félicitons en particulier de l'arrestation récente par la Force au Kosovo (KFOR) de personnes surprises en possession d'armes illégales et de personnes surprises en train de franchir sans autorisation les frontières du Kosovo. La MINUK aussi bien que la KFOR doivent continuer à s'attaquer aux lacunes dont souffre le cadre réglementaire pour veiller à ce que les extrémistes ne puissent plus opérer. Ceci s'applique aux deux parties de la communauté: le Ministre britannique des affaires étrangères se trouvait récemment au Kosovo, et il a fait valoir aux dirigeants albanais du Kosovo que l'extrémisme et la violence à motivation ethnique devaient cesser car ils compromettent le travail responsable qu'accomplissent dans la région les politiciens légitimes de souche albanaise. On ne peut pas et on ne doit pas permettre à de petits groupes d'Albanais armés de plonger d'autres parties de la région dans le chaos.

Pour ce qui est des contacts entre la MINUK et Belgrade, je crois que c'est l'un des domaines les plus importants dans lesquels notre mission du mois dernier dans la région a eu des répercussions. Nous nous félicitons de la nomination par Belgrade du Vice-Premier Ministre serbe, M. Covic, comme coordonnateur des questions relatives au Kosovo, car sa participation sera essentielle dans de nombreux domaines, notamment dans trois domaines en particulier. Le premier est Mitrovica, et nous comptons sur Belgrade pour faire un usage positif de son influence pour aider à régler la situation. Il s'agit là d'un test crucial qui déterminera s'il est possible de faire des progrès dans l'établissement d'une société multiethnique au Kosovo.

Le deuxième domaine concerne la participation aux élections. Nous nous félicitons de la décision prise par 12 partis minoritaires de se faire enregistrer; ils doivent maintenant participer. Les particuliers doivent également s'inscrire dans les listes électorales. Il est important que toutes les communautés participent aux élections pour veiller à ce que leurs intérêts soient pris en compte dans les nouvelles institutions.

Le troisième domaine concerne les personnes disparues et les détenus. Nous nous félicitons vivement du fait qu'un groupe de contact de la MINUK et de la République fédérale de Yougoslavie sur les personnes

disparues se soit réuni pour la première fois le 19 juin. Ce groupe doit être encouragé à poursuivre son travail dans ce domaine difficile mais crucial.

Enfin, étant donné qu'il y a tant de travail à faire dans un environnement difficile, je voudrais me faire l'écho des préoccupations qui ont été évoquées notamment par les Ambassadeurs Doutriaux, Cunningham et Ryan à propos de la situation en Macédoine. Je ne vais pas répéter ces préoccupations, mais je souscris à ce qu'ils ont dit à propos de la situation dans ce pays. Il est clair que le Conseil devra suivre de très près l'évolution de la situation.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur le Kosovo. Nous pensons que l'échange de vues qui a eu lieu jusqu'à présent a été très utile. Cet échange de vues a été précédé par un exposé très utile et très complet fait par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, et nous l'en remercions.

Alors que nous tenons aujourd'hui cette séance d'information publique, nous constatons que la communauté internationale reste attachée à la stabilité et à la paix dans les Balkans. C'est un fait rassurant pour nous tous, y compris les peuples des Balkans et les habitants du Kosovo.

Au Conseil de sécurité, nous devrions continuer d'être activement engagés à rechercher l'application intégrale de la résolution 1244 (1999). Le Conseil doit veiller à fournir l'appui dont a besoin la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour s'acquitter avec succès de sa mission.

Il y a eu également des faits nouveaux positifs. Nous nous félicitons de la coopération accrue avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie : du fait que des personnes inculpées aient été livrées ou se soient rendues. Quant à celles qui sont recherchées pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, elles doivent être déférées au Tribunal de La Haye. Les blessures provoquées par les conflits des Balkans ne guériront pas sans prise de responsabilités et sans que justice ne soit rendue.

Ayant récemment visité la région, confronté la situation réelle, et entendu les points de vue de toutes les parties, nous, Membres du Conseil, en avons tiré

collectivement certaines conclusions. Nous avons présenté ces conclusions officiellement le 19 juin ici au Conseil, et nous avons délibéré sur ces questions importantes au cours de la séance publique du 22 juin. Il est important que nous continuions de signaler ces points et de mettre l'accent sur la nécessité d'en assurer le suivi.

Je voudrais rappeler certaines des principales constatations et conclusions auxquelles est parvenue la Mission du Conseil. Elles sont les suivantes. Il est vital que la MINUK continue de recevoir un appui soutenu et un apport en ressources de la part de la communauté internationale. Le processus politique doit avancer, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La promulgation du Cadre constitutionnel pour l'autonomie provisoire a constitué une étape importante dans la mise en oeuvre de cette résolution.

Les élections du 17 novembre sur l'ensemble du territoire du Kosovo sont d'une importance cruciale. Les élections renforceront le processus démocratique au Kosovo ainsi que la stabilité de la région. Il faut s'assurer que les élections aient lieu dans un climat sûr. La participation de toutes les communautés aux élections, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et leur participation aux élections doivent être encouragés. La Force de paix au Kosovo (KFOR) devrait communiquer régulièrement des informations détaillées, notamment sur l'origine, le type et la quantité d'armes saisies, pour que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998) puisse être saisi de toutes violations éventuelles. Des efforts plus intenses doivent être déployés pour ce qui est de la question des détenus et des personnes portées disparues des deux côtés, qui reste l'un des principaux obstacles à la réconciliation. Une stratégie globale doit être mise au point pour résoudre la situation complexe à Mitrovica, en mettant l'accent sur la nécessité d'initiatives multiethniques dans les domaines social, économique et religieux, afin de commencer à rétablir la confiance entre les communautés. Le développement économique représente est un facteur important pour la stabilisation, l'obtention de fonds supplémentaires au profit des projets du Programme de redressement économique des villages, qui se sont révélés un outil efficace pour la coopération interethnique, est nécessaire.

Il importe que la majorité assure le respect des droits des minorités. De leur côté, les groupes minoritaires doivent comprendre eux aussi que l'instauration d'une société multiethnique est la seule option possi-

ble. La communauté des Serbes du Kosovo en particulier doit s'intégrer dans les structures mises sur pied par la MINUK, plutôt que d'essayer de créer des structures parallèles. La MINUK doit poursuivre et accroître son dialogue avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, dont l'influence au Kosovo est un élément clef pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

Aujourd'hui, ces éléments importants n'ont rien perdu de leur validité. Il est important que tous les Kosovars, quelles que soient leurs origines ethniques, acceptent le cadre de la résolution 1244 (1999) et contribuent à l'application intégrale de la résolution. Ils doivent apprendre à vivre ensemble. Cela signifie la réconciliation, la tolérance, et les accommodements mutuels. Autrement dit, ils ne disposent que d'une seule option : la construction d'un Kosovo multi-ethnique par le biais d'une culture de paix. À cette fin, la représentation des diverses communautés dans les institutions intérimaires est essentielle. En conséquence, la tenue d'élections réussies au Kosovo constitue le défi le plus important que doit relever la MINUK. Ce processus doit être pris en charge par la population du Kosovo. Le processus d'enregistrement civil doit bénéficier de la coopération nécessaire.

Le rôle de la société civile dans le renforcement de confiance, l'appui à la réconciliation et la promotion de la tolérance est largement reconnu. À cet égard, je rappelle notre réunion avec les représentants d'organisations non gouvernementales de femmes au Kosovo. En tant qu'éléments de la société civile, celles-ci cherchent à atteindre les personnes au-delà des fractures ethniques. Elles devraient recevoir l'appui de la MINUK et les encouragements de la communauté internationale. Cela aiderait à la mise en oeuvre efficace de la résolution 1244 (1999); en outre ce serait conforme à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Pour conclure, je voudrais féliciter la MINUK qui, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, a accompli une tâche considérable en vue de l'établissement de la paix et de la stabilité au Kosovo.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer en remerciant le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé qui nous a fourni une mise à jour utile sur les questions

mentionnées dans le rapport sur la Mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade à la mi-juin.

La réconciliation nationale, la reconstruction économique, et les préparatifs électoraux font partie du processus qui nous l'espérons, aboutira à un Kosovo stable et multiethnique. À ce propos, M. Guéhenno, à juste titre, a mis l'accent sur les activités de la composante I, et sur une coopération accrue entre la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui constituent la base de l'amélioration du maintien de l'ordre public et de la sécurité pour l'ensemble du peuple au Kosovo. Ma délégation attache également de l'importance à l'établissement de relations de travail solides entre la MINUK et les autorités de Belgrade, en tant qu'élément clef pour l'application intégrale de la résolution 1244 (1999).

Lors de la réunion d'information du mois dernier, nous avons encouragé la MINUK à continuer de se concentrer sur la mise en oeuvre d'initiatives assurant une plus grande protection des groupes minoritaires, favorisant la participation de ces groupes minoritaires au processus politique, et facilitant le retour en plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. À l'évidence, le problème des personnes disparues continue de susciter l'anxiété des habitants du Kosovo, et représente un obstacle à nos progrès vers la réconciliation. Nous nous félicitons d'apprendre que le Groupe de contact se réunit maintenant sur une base bimensuelle, et nous ne pouvons qu'espérer que les efforts visant à retrouver les personnes disparues et à identifier les personnes disparues après exhumation, amélioreront le climat de stabilité. Nous nous félicitons que la police de la MINUK soit sur le point de commencer le travail d'exhumation sur les lieux de sépulture, et nous demandons la mise en oeuvre rapide du Mémorandum d'accord signé entre la MINUK et le Comité international pour les personnes disparues afin d'entreprendre les tests sur ADN sur les corps non identifiés. Nous appuyons le travail des médecins légistes, et nous espérons que d'autres seront envoyés par les pays qui sont en mesure de prêter assistance dans cette importante tâche.

Deuxièmement, s'agissant de la question du retour des réfugiés, nous convenons avec le Représentant spécial du Secrétaire général que des retours réussis et viables exigent un environnement sûr où la population de retour jouit d'une liberté de mouvement acceptable. Ils nécessitent également qu'un dialogue interethnique

s'instaure entre les dirigeants politiques et les dirigeants des communautés pour renforcer la confiance entre les communautés et que des ressources importantes soient dégagées par la communauté internationale. Nous pensons donc que les efforts de réconciliation doivent compléter ceux qui visent à la reconstruction économique et à la mise en place au Kosovo de bases économiques viables et durables.

La question des ventes de biens fonciers est également essentielle pour assurer la coexistence pacifique des groupes ethniques au Kosovo. Nous avons lu des informations faisant état de vente de maisons appartenant à des minorités. Il a été indiqué que cela semblait être une forme de nettoyage ethnique. Nous appuyons les mesures qu'a prises la MINUK pour s'attaquer à ce problème et nous nous félicitons du projet de règlement relatif à l'enregistrement des contrats pour la vente de biens immobiliers dans certaines zones géographiques du Kosovo. Nous espérons que ce règlement mettra fin à ce qui est perçu comme un traitement injuste des communautés vulnérables.

Le conflit dans l'ex-République yougoslave de Macédoine voisine continue d'avoir des répercussions sur la situation au Kosovo. M. Guéhenno a signalé que près de 62 000 réfugiés provenant de l'ex-République yougoslave de Macédoine demeurent au Kosovo, alors que près de 12 000 sont retournés dans leurs pays d'origine. Nous espérons vivement que cette situation se stabilisera. Elle devra être suivie de près par le Conseil.

S'agissant de la situation en matière d'ordre public, ma délégation apprécie les efforts déployés par la MINUK pour améliorer l'ordre public et pour réduire la criminalité et la violence. Les informations faisant état de la découverte récente par la MINUK de nouvelles caches d'armes militaires et de munitions sont un motif de vives préoccupations pour ma délégation. Nous pensons qu'il importe que la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) poursuivent leurs efforts de désarmement ainsi que la surveillance des frontières. Avec la consolidation du pilier I et d'autres initiatives soulignées par M. Guéhenno, nous espérons que des progrès supplémentaires seront faits pour interdire les armes.

Pour terminer, je voudrais informer le Conseil, en ma qualité de Présidente du Comité créé par la résolution 1160 (1998), que le Comité a pris des mesures pour adresser une demande officielle à la KFOR pour

qu'elle fournisse régulièrement des informations détaillées, notamment sur l'origine, le type et la quantité des armes saisies afin de permettre au Comité d'être saisi de toutes violations éventuelles. Nous attendons avec intérêt de recevoir la coopération qu'a promise la KFOR lors de la mission du Conseil de sécurité le mois dernier.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé très complet sur l'évolution récente de la situation au Kosovo. Malgré de multiples préoccupations politiques, économiques et de sécurité, la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a réalisé des progrès considérables dans l'exécution de son mandat. Nous rendons hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, pour sa direction très compétente de la MINUK. Nous pensons que leurs responsabilités sont considérables et nous sommes d'avis qu'ils s'en acquittent de façon remarquable.

Nous rendons hommage aux efforts inlassables que la MINUK déploie pour maintenir la paix dans des conditions extrêmement difficiles. Avec la promulgation du Cadre constitutionnel, la participation de la MINUK pour assurer que sa mise en oeuvre soit effective reste cruciale. Parmi les nombreux défis que doit relever la MINUK figure, au nombre des priorités absolues, l'enregistrement de toutes les minorités, y compris les Serbes, et leur participation aux élections de novembre prochain au Kosovo.

Nous notons avec préoccupation que certains dirigeants serbes rechignent à participer au processus d'enregistrement et ont durci leurs positions extrémistes. Nous pensons en particulier au Conseil national serbe-Gracanica. Nous demandons à la communauté serbe de s'engager pleinement dans le processus politique qui demeure la seule voie pour cette communauté de protéger et de promouvoir ses intérêts et de bâtir ensemble l'avenir du Kosovo. Nous l'exhortons également à coopérer pleinement avec la MINUK et à participer à la Structure administrative intérimaire mixte.

Les Albanais du Kosovo, pour leur part, doivent respecter les droits des minorités et créer un environnement sûr et propice au dialogue interethnique.

Maurice note avec satisfaction que la communauté turque du Kosovo, qui n'avait pas participé aux élections municipales de l'année dernière s'est maintenant

engagée à participer aux élections prévues dans l'ensemble du Kosovo.

Nous déplorons les incidents et les flambées de violence dans les régions de Mitrovica et de Pristina, où un certain nombre de personnes ont été blessées et où des agents humanitaires de la communauté internationale ont été pris pour cible.

Toutefois, nous nous félicitons de la promulgation d'une législation visant à combattre la criminalité organisée, la détention clandestine d'armes et le terrorisme. La mise en place du nouveau pilier I permettra de mieux renforcer les systèmes chargés du maintien de la loi et de la justice pénale au Kosovo. Avec ces changements positifs, et en l'absence d'autres problèmes, nous pouvons être raisonnablement optimistes quant à l'instauration, dans un proche avenir, d'une société kosovare démocratique, stable et pacifique.

Nous nous félicitons de l'amélioration des relations entre l'équipe de la MINUK et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. La promesse faite, lors de la visite de la mission du Conseil à Belgrade, par le Président Kostunica de travailler étroitement avec la MINUK en vue d'instaurer une société kosovare multiethnique constitue un grand bond en avant dans le cadre du processus de réconciliation. Avec l'ouverture du bureau de la MINUK à Belgrade, le dialogue et la coopération sur des questions d'intérêt mutuel seront renforcés. Une collaboration plus étroite de ce fait entre la KFOR, la police de la MINUK et la police yougoslave devrait assurer un environnement sûr permettant le retour des minorités dans leurs régions d'origine. Les autorités yougoslaves devraient continuer de jouer un rôle important pour persuader la communauté serbe du Kosovo de participer au processus conduit par la MINUK et de procéder à son enregistrement en vue des prochaines élections.

Nous notons avec regret que la question des Serbes disparus n'a que peu évolué. Nous nous félicitons de la signature, entre la MINUK et la communauté internationale, du mémorandum d'accord sur les personnes disparues en vue d'identifier les personnes disparues grâce à des tests sur l'ADN. La communauté serbe devrait recevoir de la communauté internationale la pleine assurance qu'elle est attachée à établir la vérité s'agissant des personnes disparues. Nous demandons aux dirigeants albanais du Kosovo de coopérer avec la MINUK pour s'attaquer à ce problème. C'est essentiel

pour instaurer la confiance nécessaire et le sentiment de sécurité parmi les Serbes.

De même, le transfert de détenus vers le Kosovo n'est pas encore achevé. Bien que certains ont été libérés par les autorités yougoslaves, il en reste d'autres, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées, qui sont détenus en Serbie. Nous demandons aux autorités yougoslaves d'accélérer le processus de transfert, à la MINUK, de tous les détenus restants afin qu'elle puisse, à son tour, procéder à l'examen de leurs dossiers.

Le Kosovo a été le théâtre d'une grande tragédie humaine. Des milliers de personnes, y compris des femmes et des enfants, ont été tuées sans merci. Grâce à l'intervention prompte de la communauté internationale, nous avons pu mettre un terme à cette tragédie. Le moment est maintenant venu d'édifier la paix, de reconstruire l'économie dans un climat de justice, d'équité et de tolérance, où chaque communauté ethnique pourra vivre sans peur et dans l'harmonie.

Originaires de Maurice, nous savons que c'est possible. Nous exhortons la communauté internationale à appuyer pleinement ce processus.

M. Kulyk (Ukraine) (parle en anglais) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé complet et riche en informations, qui nous donne une mise à jour claire de l'évolution de la situation sur le terrain. Ma délégation reconnaît les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Cadre constitutionnel et dans les préparatifs des élections générales du Kosovo.

En outre, nous notons la réduction de la tension dans la province. Nous sommes d'avis que cela a pu être accompli grâce aux efforts orientés vers l'action de la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), au retour des forces de la République fédérale de Yougoslavie dans la zone de sécurité terrestre et aux activités de la Force de paix au Kosovo. Toutefois, la possibilité de nouveaux progrès en la matière est remise en cause par d'autres problèmes critiques restés sans solution. Je vais souligner ici certaines de ces questions.

La première question porte sur l'instauration d'un climat de sécurité suffisant pour le retour viable des Serbes du Kosovo dans la région. Ma délégation salue et appuie la récente déclaration du Représentant spécial, M. Haekkerup, au sujet des trois éléments clefs à

réunir pour permettre le retour des réfugiés dans de bonnes conditions : de bonnes conditions de sécurité; le renforcement de la concertation interethnique et l'engagement de ressources internationales importantes. D'autre part, nous estimons que des résultats concrets seraient certainement la meilleure façon de répondre aux inquiétudes récemment exprimées par les autorités serbes. Dans ce contexte, nous apprécierions que la MINUK nous fournisse des informations détaillées sur la dynamique des retours, les délais prévus et les principales difficultés escomptées.

Deuxièmement, ma délégation attache une importance particulière à la composante I et aux efforts déployés par la MINUK pour renforcer l'efficacité du système judiciaire et d'application des lois. Nous approuvons les initiatives prises par la MINUK pour réduire la criminalité et la violence politique à caractère ethnique, ainsi que les progrès enregistrés dans la mise en place du Service de police du Kosovo. Nous considérons que l'application des règlements concernant, respectivement, l'interdiction de franchir sans autorisation les frontières, la possession illégale d'armes, et le trafic d'armes représente un pas extrêmement important. C'est la raison pour laquelle nous apprécierions toute observation concernant l'évaluation par la MINUK du processus d'application et des mesures supplémentaires éventuelles qui permettraient de renforcer la coopération avec les autorités yougoslaves dans ce domaine concret.

Troisièmement, je voudrais évoquer la question humanitaire. L'afflux continu des réfugiés en provenance de l'ex-République yougoslave de Macédoine représente une menace grave pour la sécurité globale du Kosovo. Il faudrait à notre avis que la communauté internationale renforce les mesures déjà prises pour relever ce défi. Nous attendons, en particulier, l'avis de la MINUK sur les moyens concrets d'améliorer la situation.

Eu égard à la dimension régionale de la question du Kosovo, nous attachons une importance toute spéciale à la situation actuelle en Macédoine. Nous condamnons énergiquement les activités militaires des groupes armés extrémistes albanais ainsi que les attentats terroristes dont ils se sont rendus coupables contre des soldats macédoniens et leurs actes de violence contre des civils, qui ont fait des dizaines de victimes innocentes. Mon pays réaffirme son soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Macédoine et il appuie les mesures prises par le Gou-

vernement macédonien à cet égard. En revanche, il ne saurait, à notre avis, y avoir de solution militaire à la crise actuelle et nous exhortons les parties concernées à s'efforcer de régler la crise par des moyens politiques.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège tient à réitérer son appui au travail réalisé par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), sous la direction du Représentant spécial, M. Haekkerup, et la Force de paix au Kosovo (KFOR), sous la direction du Général Skiaker, dans le cadre de l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La communauté internationale et les dirigeants locaux doivent toutefois intensifier leurs efforts afin de mettre en place les conditions essentielles à l'instauration d'un Kosovo pacifique, démocratique et multiethnique. Les Serbes et les autres ethnies non albanaises de la province ont vu bien peu de signes d'amélioration en matière de sécurité, de possibilité de retour et de règlement du problème des personnes disparues.

Le succès des élections au mois de novembre dépendra de l'amélioration de la situation en matière de sécurité, notamment pour les non-Albanais. Ceci est indispensable si l'on veut assurer la plus large participation possible aux élections. Nous sommes persuadés que la MINUK fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre une bonne participation des minorités. En outre, nous comptons sur les dirigeants albanais du Kosovo pour qu'ils coopèrent pleinement à ce processus. Leur empressement à assumer leurs responsabilités dans la période précédant les élections sera une indication de l'empressement avec lequel ils seront prêts à les assumer après ces élections.

Parallèlement, nous comptons sur les dirigeants serbes à Belgrade, comme au Kosovo, pour qu'ils manifestent leur appui aux efforts déployés par la MINUK pour appliquer la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous saluons l'attitude positive du Président Kostunica au sujet de la participation des Serbes kosovars à l'enregistrement des faits d'état civil. Nous tenons à souligner l'importance d'une coopération continue entre la MINUK et Belgrade dans ce processus et nous saluons la nomination du Vice-Premier Ministre serbe, M. Covic, au poste de coordonnateur de l'État pour le Kosovo. La communauté internationale compte sur les autorités de Belgrade pour qu'elles encouragent la participation des Serbes kosovars aux élections.

L'instauration d'une sécurité et de conditions suffisantes pour permettre le retour de tous les réfugiés et des personnes déplacées au Kosovo constitue également une tâche prioritaire. L'ONU et la KFOR ne peuvent y parvenir seules. Les dirigeants kosovars doivent manifester une volonté politique accrue de mettre en place une société multiethnique prête à se gouverner de façon réellement autonome conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il y a apparemment matière à amélioration en ce qui concerne les efforts des représentants de la communauté internationale visant à déterminer le sort de nombreux Serbes disparus au Kosovo. Toutefois, il faut que les Albanais du Kosovo et leurs dirigeants fassent preuve de beaucoup plus de coopération afin de faciliter ces efforts.

La Norvège se félicite de l'extradition de l'ancien Président de la République fédérale de Yougoslavie, Slobodan Milosevic, vers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à La Haye. C'est une preuve de plus que les autorités démocratiques de Belgrade sont systématiques dans leur travail et qu'elles sont résolues à mettre au clair le passé récent du pays et à ramener la Yougoslavie sur le chemin de la coopération internationale normale. Nous nous en félicitons.

Je voudrais dire quelques mots sur la crise de Macédoine. Cette crise ne peut être réglée par la voie militaire. Une paix durable exigera une solution politique. Les dirigeants politiques doivent assumer de grandes responsabilités en faveur du processus de paix. Cela exige une volonté de compromis accrue. L'expérience acquise jusqu'à présent nous a montré la nécessité d'une participation continue de la communauté internationale. L'étroite coopération qui existe entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union européenne est très positive. Il importe au plus haut point que la communauté internationale parle d'une seule voix. La décision de l'OTAN de répondre par l'affirmative à la demande d'aide du Président Trajkovski pour le processus de suivi et de désarmement permettra, nous l'espérons, de faciliter le dialogue politique.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous aimerions nous associer aux autres délégations qui ont remercié le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé détaillé sur les derniers événements au Kosovo et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je me contenterai aujourd'hui de faire deux observations principales.

Les positions de Singapour sur les grandes questions auxquelles le Kosovo est confronté sont bien connues. Nous les avons exposées plusieurs fois depuis notre arrivée au Conseil de sécurité. Alors que s'approche l'échéance des élections générales du 17 novembre au Kosovo, il devient encore plus important que toutes les parties concernées redoublent d'efforts pour que celles-ci se passent dans des conditions favorables. Il importe au plus haut point que toutes les communautés ethniques du Kosovo participent pleinement aux élections et s'engagent dans la mise en place d'une autonomie substantielle. Cela comprend les réfugiés et les personnes déplacées, qu'il faut encourager à rentrer et à participer à l'enregistrement, aux élections et aux structures de gouvernement autonome. Plusieurs conditions sont requises. Permettez-moi d'en souligner quatre qui nous paraissent indispensables.

La première consiste à créer des conditions permettant à toutes les communautés de se sentir en sécurité. Sur la base de la composante I et de la promulgation des règlements contre le terrorisme, la criminalité organisée et la possession illégale d'armes, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix au Kosovo doivent prendre des mesures pour améliorer davantage la sécurité au Kosovo. Les dirigeants du Kosovo ont également un rôle à jouer en condamnant énergiquement la violence, l'extrémisme et le terrorisme. Il faut, en particulier, que cesse la violence contre les minorités ethniques.

Deuxièmement, il faut qu'il y ait un environnement favorable à l'amélioration des relations interethniques et à la promotion de la réconciliation. Les dirigeants du Kosovo ont un important devoir à ce sujet, et la société kosovare doit dépasser la haine profonde qui existe entre les communautés ethniques. De façon spécifique, les dirigeants albanais du Kosovo doivent s'efforcer d'améliorer le traitement des communautés minoritaires et ces dernières doivent tout faire pour s'intégrer au sein de la société.

Il est clair qu'un Kosovo multiethnique est la seule option, et la majorité et les minorités du Kosovo doivent s'efforcer de réaliser cet objectif. L'ONU et la communauté internationale ne peuvent que contribuer à la promotion de ce processus.

Troisièmement, il y a l'intérêt continu à développer une économie de marché viable. L'effet favorable

des progrès économiques au Kosovo ne doit pas être sous-estimé. La croissance économique a même un effet réel sur la sécurité dans la province. Mais comme pour la réconciliation, le développement économique dépend de la disponibilité des dirigeants du Kosovo eux-mêmes de réaliser une viabilité économique dans la province. À cet égard, nous exhortons les dirigeants du Kosovo à soutenir le travail de la MINUK en rapport avec les stratégies élaborées dans le cadre de la composante économique.

Quatrièmement, il est encore plus important, en cette phase cruciale, que la MINUK ait un dialogue direct et régulier avec Belgrade. Un dialogue entre les dirigeants politiques du Kosovo et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie doit également être encouragé. Il est clair que la mise en oeuvre effective de la résolution 1244 (1999) requiert une communication continue avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie.

La responsabilité de l'ONU à l'égard du Kosovo ne prendra pas fin avec les élections et la création des structures d'autonomie provisoire. Ce sont des jalons appréciables, mais le retour à une situation normale au Kosovo va certainement prendre plus de temps.

La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité doit être strictement appliquée en attendant un accord sur le statut final du Kosovo. La nécessité d'une présence continue et substantielle au Kosovo, après les élections, de l'ONU soutenue par d'autres organisations internationales et les parties intéressées, est tout à fait évidente. La durée et la nature de cette présence doivent dépendre du contexte et de l'environnement politiques plus larges.

Le règlement pacifique de la question du Kosovo fait partie intégrante de la sécurité et de la stabilité de toute la région des Balkans. Nous estimons que la cessation de la présence de l'ONU, comme dans d'autres régions troublées du monde, doit être graduelle et bien structurée pour renforcer et non réduire, les progrès difficiles déjà accomplis. Il est impératif que l'Organisation, ayant commencé un tel travail d'envergure, ne termine ni ne réduise prématurément une mission pour la simple raison qu'une autre peut être soutenue dans une autre région.

Le fait est que la demande de ressources pour rétablir la paix internationale dépassera toujours l'offre. Mais si des stratégies de sortie pour des missions auxquelles l'ONU s'est déjà engagée ne sont pas

soigneusement modulées et réalisées, nous courons le risque réel de remettre en cause les acquis déjà obtenus. Cela gâcherait totalement les investissements substantiels de la communauté internationale et compromettrait gravement la crédibilité de l'Organisation. Pire, cela pourrait nécessiter d'autres ressources pour remettre de nouveau les choses en place.

M. Touré (Mali) : Je voudrais, à l'instar des délégations qui m'ont précédé, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean- Marie Guéhenno, pour la mise à jour complète des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

En dépit des multiples problèmes auxquels la MINUK est confrontée, force est de reconnaître que des progrès remarquables ont été accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) de notre Conseil, qui vise à mettre en place des institutions démocratiques et multiethniques au Kosovo.

Mon intervention s'articulera sur les points saillants suivants :

Au plan politique, ma délégation est reconnaissante à M. Haekkerup et à tout le personnel de la MINUK pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de déployer dans la préparation des élections générales du 17 novembre prochain. Pour nous, la bonne organisation de ces élections est cruciale à la participation de toutes les communautés du Kosovo. C'est pourquoi nous invitons toutes les populations du Kosovo à participer massivement à ces élections, qui constituent un cadre primordial pour lutter contre l'extrémisme intransigeant et l'intolérance ethnique.

La participation de toutes les communautés, en particulier de la minorité serbe, qui avait boycotté en octobre dernier les élections municipales, est une préoccupation majeure pour ma délégation. Nous nous félicitons de l'enregistrement des quatre partis serbes et invitons la MINUK et la KFOR à prendre les mesures de sécurité requises pour inciter tous les réfugiés serbes à rentrer chez eux et à participer activement au scrutin et à l'édification d'une société multiethnique et démocratique au Kosovo. L'élaboration d'un fichier électoral fiable est de nature à inciter ceux qui hésitent à prendre le train du processus électoral en marche au Kosovo.

Par ailleurs, au plan sécuritaire, ma délégation exprime sa profonde préoccupation face à la persis-

tance de la violence ethnique et politique, ainsi que de la criminalité organisée au Kosovo. Il ne fait aucun doute que la violence contre les minorités de la province constitue l'obstacle le plus important à la réalisation des objectifs de paix, de démocratie et de prospérité de la communauté internationale au Kosovo. Nous condamnons fermement cette violence aveugle qui s'abat sur les minorités et qui constitue, malheureusement, le plus gros obstacle au retour des réfugiés et personnes déplacées.

La mise en place, par le Représentant spécial du Secrétaire général, du Pilier 1 et l'existence d'une législation réprimant le crime organisé, la détention clandestine d'armes et le terrorisme, sont des mesures utiles, susceptibles d'améliorer considérablement les conditions de sécurité au Kosovo. Nous soutenons également les mesures spécifiques prises par la MINUK et la KFOR dans le domaine de la surveillance des frontières administratives du Kosovo, en particulier la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Toutes les dispositions utiles doivent être prises pour que le Kosovo ne soit pas une base arrière pour l'acheminement des armes aux rebelles albanais de l'UCK. Nous lançons un appel pressant à l'armée macédonienne et à l'UCK pour qu'ils respectent le cessez-le-feu, entré en vigueur le 5 juillet dernier, et condamnons toute forme de violence contre la démocratie et l'état de droit.

Au plan économique, bien que des efforts aient été déployés dans ce domaine par la MINUK, le taux de chômage très élevé qui prévaut au Kosovo et l'état peu viable de l'économie, constituent des motifs de préoccupation pour ma délégation. Convaincue que le développement économique est un élément majeur de stabilisation, ma délégation recommande la mobilisation par la communauté internationale de fonds supplémentaires pour les programmes de relèvement économique des villages du Kosovo.

Au plan humanitaire, la situation de milliers de réfugiés albanophones de l'ex-République yougoslave de Macédoine qui fuient les affrontements entre forces macédoniennes et extrémistes albanais, et qui ont trouvé refuge au Kosovo, constitue pour ma délégation une source d'inquiétude. Nous réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle leur apporte une aide substantielle.

Enfin, ma délégation, tout en relevant l'énormité de la tâche que doit accomplir la MINUK, rend hommage à M. Hans Haekkerup pour les actions qu'il a prises à la tête de la MINUK et à tout le personnel local et international de la MINUK et de la KFOR, pour leur détermination et leur engagement à mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999) de notre Conseil. La communauté internationale devra redoubler d'efforts pour aider la MINUK en cette phase cruciale de son engagement au Kosovo, en vue de permettre la réalisation de ses objectifs de paix, de sécurité et de développement durable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Nous apprécions les récents efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en vue de la mise en oeuvre intégrale de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité ainsi que les progrès déjà accomplis. L'inscription sur les listes électorales au Kosovo doit se faire à temps, à la fin de ce mois. La Chine continue de souligner l'importance de la participation des communautés minoritaires, en vue d'assurer une élection juste et impartiale.

Intégrer la stratégie utilisée pour instaurer la confiance entre les divers groupes ethniques dans la zone de Mitrovica, comme l'a demandé la mission du Conseil de sécurité au Kosovo, est également nécessaire pour la tenue d'élections au Kosovo. La MINUK doit poursuivre ses efforts en la matière.

Le désarmement complet des groupes armés illégaux représente un autre domaine dans lequel la Mission du Conseil de sécurité au Kosovo est parvenue à un consensus important. Le Service de police du Kosovo (SPK) gagne maintenant en puissance et joue un rôle de plus en plus important pour assurer le maintien de l'ordre public et l'administration de la justice au Kosovo. Nous croyons comprendre que le SPK a recruté, ou s'apprête à recruter, un grand nombre de membres de l'Armée de libération du Kosovo, ce qui pourrait remettre en question sa capacité de s'acquitter de ses fonctions en toute impartialité. Nous espérons que la MINUK procédera avec prudence à cet égard.

Les situations au Kosovo et en Macédoine sont, dans une certaine mesure, liées l'une à l'autre. Par conséquent, il importe de traiter de la question de l'entrée illégale d'armes et de la situation humanitaire

le long de la frontière entre le Kosovo et la Macédoine. La MINUK a la responsabilité de prendre des mesures efficaces pour mettre fin à l'entrée illégale d'armes à travers les frontières. La situation en Macédoine a atteint un stade critique. Nous espérons que les parties concernées, dans l'esprit du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Macédoine, apaiseront, d'une façon objective et impartiale, les tensions ethniques qui existent entre les communautés macédonienne et albanaise afin d'éviter une escalade de la violence et la détérioration de la situation en matière de sécurité, ce qui aurait une incidence négative sur la paix et la stabilité dans la région tout entière.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République fédérale de Yougoslavie.

M. Mladenović (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé exhaustif.

Depuis le dernier examen de la situation au Kosovo-Metohija, la province autonome de la République yougoslave de Serbie, par le Conseil de sécurité en juin dernier, les questions prioritaires sont devenues les suivantes : les élections dans la province, le retour des personnes déplacées et la recherche des personnes enlevées et disparues.

L'objectif commun de la République fédérale de Yougoslavie et des acteurs internationaux participant à la recherche d'une solution à la crise au Kosovo-Metohija devrait être la mise en oeuvre cohérente de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et la création de conditions favorisant l'édification d'un Kosovo-Metohija pluriethnique et démocratique, jouissant d'une autonomie substantielle exercée dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République fédérale de Yougoslavie.

De toute évidence, l'une des mesures essentielles à prendre en vue d'atteindre cet objectif consiste à permettre le retour des personnes déplacées. Il faut créer un environnement totalement sûr pour le retour dans leur foyer des Serbes et des autres personnes qui ne sont pas d'origine albanaise, et non pas dans des lieux de résidence temporaire. Bien entendu, ce processus exigera du temps, mais on peut le mener à bien graduellement. La situation dans le sud de la Serbie prouve éloquemment que les personnes déplacées peu-

vent regagner leur foyer si les conditions nécessaires sont réunies. Il faut également créer de telles conditions au Kosovo-Metohija. Depuis l'arrivée des forces yougoslaves dans l'ensemble de la zone de sécurité terrestre le 31 mai dernier, plus de la moitié des 12 000 Albanais déplacés sont retournés dans la région.

Toutefois, plus de 250 000 personnes déplacées du Kosovo-Metohija vivent maintenant dans d'autres parties de la Serbie et dans l'ensemble de la Yougoslavie. En 2000 seulement, 25 000 non-Albanais ont quitté la province. En vertu du plan de retour du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2 000 personnes sont censées y retourner cette année. Compte tenu de la situation actuelle au Kosovo-Metohija, même ce chiffre modeste semble irréaliste.

L'autre question très importante et très pénible qu'il faut aborder est celle du sort des personnes enlevées et disparues. Nous ne devons pas faire la sourde oreille aux appels désespérés des familles et des parents de ces personnes. Il ne faut épargner aucun effort pour retrouver chacune des personnes disparues. Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie accorde la plus grande importance au règlement de cette question. Il ne fait aucun doute que cela ne peut être accompli qu'avec la participation de la communauté internationale et des représentants albanais. Jusqu'à présent, je regrette de devoir le dire, ces derniers n'ont manifesté aucune volonté de s'engager activement dans ce processus. Toutefois, il est bien sûr encourageant que l'on ait mieux compris cette question lors de la réunion entre la délégation yougoslave et le Conseil de l'Atlantique Nord et le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, tenue à Bruxelles le 18 juillet 2001.

La question de la participation des Serbes aux élections générales au Kosovo-Metohija le 17 novembre 2001 suscite l'intérêt général. Pour la communauté internationale, il s'agit d'une condition préalable à leur inclusion dans la discussion sur l'avenir du Kosovo-Metohija. Ma délégation a présenté la position de la République fédérale de Yougoslavie sur les élections lorsqu'elle a pris la parole devant le Conseil de sécurité le 22 juin 2001. Je voudrais réaffirmer que la République fédérale de Yougoslavie est prête à appuyer la participation des Serbes aux élections si les conditions nécessaires sont réunies.

La République fédérale de Yougoslavie s'est montrée disposée à collaborer avec la communauté

internationale. Elle a demandé aux Serbes de s'enregistrer et a défini les conditions qui sont nécessaires pour qu'elle puisse leur demander de participer aux élections. Ces conditions comprennent : l'obtention de garanties en matière de sécurité pour tous les habitants du Kosovo-Metohija; la création de conditions permettant le retour en toute sécurité de toutes les personnes déplacées; la recherche de toutes les personnes enlevées et disparues; et la préparation des élections en collaboration avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie. Entre-temps, des arrangements appropriés ont été faits avec la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation internationale pour les migrations afin d'entreprendre l'inscription des électeurs en République fédérale de Yougoslavie, ainsi que la préparation et la surveillance des élections.

Je voudrais également signaler ici la nécessité d'institutionnaliser la coopération entre la République fédérale de Yougoslavie et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Cela non seulement faciliterait l'application de nombreuses solutions pratiques, mais ferait en sorte également que la communauté internationale s'engage de nouveau à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie, comme le prévoit la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

La République fédérale de Yougoslavie est disposée à renforcer ses relations avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la MINUK, sur la base d'un partenariat et d'un respect mutuel. Toutefois, en émettant ses dernières directives concernant les visites de représentants du Gouvernement yougoslave et des partis politiques au Kosovo-Metohija, la MINUK a, à notre avis, fait un pas dans la mauvaise direction. Les formalités imposées comprennent des restrictions très graves qui supposent qu'il s'agit de relations entre États souverains. Elles sont manifestement inappropriées dans le cas de visites effectuées par des personnes venant du reste de la République fédérale de Yougoslavie au Kosovo-Metohija, qui fait partie intégrante de la République yougoslave de Serbie. Cela entraîne une situation absurde, dans laquelle les autorités démocrates yougoslaves doivent maintenant se conformer à des conditions qui n'ont jamais été exigées, même du régime de Slobodan Milosevic. Ces directives doivent être re-

vues, et la meilleure façon de le faire, à notre avis, serait de parvenir à un accord mutuel.

L'élimination de vestiges anachroniques faciliterait beaucoup le progrès de la démocratie en République fédérale de Yougoslavie. À cette fin, nous espérons et nous sommes convaincus que l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité ainsi que les zones de sécurité terrestre et aérienne établies en vertu de l'Accord militaire technique du 9 juin 1999, seront bientôt levés et abolis.

La République fédérale de Yougoslavie n'épargnera aucun effort pour améliorer la situation au Kosovo-Metohija, situation qui est maintenant loin de celle que l'on souhaitait voir s'installer grâce à la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il est donc nécessaire, en coopération avec les acteurs internationaux, que la communauté albanaise au Kosovo-Metohija joue également un rôle actif et évite de prendre des mesures qui violent ou qui outrepassent les limites de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Conjugués, ces efforts permettrait d'instaurer un Kosovo-Metohija pluriethnique et démocratique et de stabiliser la Yougoslavie et, par extension, l'ensemble des Balkans.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, se rallient à cette déclaration.

Le mois dernier, le Conseil de sécurité a eu l'occasion d'aborder la situation au Kosovo sur la base des rapports du Secrétaire général et de la mission du Conseil de sécurité dans la région. L'Union européenne a eu, à cette occasion, l'opportunité de s'exprimer sur les développements au Kosovo. Je me limiterai donc en conséquence à souligner les éléments qui revêtent le plus d'importance pour l'Union, éléments d'ailleurs bien mis en valeur dans l'excellent exposé de M. Guéhenno.

J'aimerais tout d'abord réaffirmer l'appui de l'Union européenne aux efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Le travail effectué par les femmes et les hommes de la Mission a abouti à des résultats concrets et positifs qu'il convient de souligner.

C'est avec satisfaction que l'Union européenne a accueilli la promulgation du Cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire et l'annonce de la date des élections législatives. Elles constituent des pas déterminants vers un Kosovo démocratique et multiethnique. Néanmoins, pour atteindre ce but, il est essentiel que toutes les communautés participent aux élections ainsi qu'aux institutions transitoires du Kosovo qui en seront issues. Ces élections offrent à toutes les communautés l'occasion de prendre leur destin en main dans le cadre de la résolution 1244 (1999).

À ce sujet, nous nous félicitons de l'appui de la République fédérale de Yougoslavie à l'enregistrement des électeurs serbes du Kosovo. Nous espérons que la nomination du Vice-Premier Ministre Covic, maintenant chargé de la coordination de la politique envers le Kosovo, contribuera à ces efforts et que le Gouvernement de Belgrade sera également en mesure de convaincre la communauté serbe du Kosovo de participer aux élections du 17 novembre. Nous nous réjouissons du fait que plusieurs partis politiques se soient déjà inscrits au scrutin. Nous encourageons les autres, et notamment les partis serbes, à suivre cet exemple.

L'Union européenne n'ignore pas les problèmes qui persistent au Kosovo, notamment dans le domaine de la sécurité, des disparus et du retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous saluons les mesures ou initiatives déjà prises et encourageons la MINUK et les autres acteurs intéressés à poursuivre leurs efforts dans ces domaines.

La tension s'est quelque peu atténuée au Kosovo ce dernier mois. Il ne faut cependant pas sous-estimer le risque d'une dégradation de la situation. Il est à espérer que les mesures prises récemment dans le domaine de la sécurité aboutiront à une réduction de la violence. La consolidation du premier pilier police et justice devrait également ouvrir la voie à une amélioration de l'ordre public. L'Union soutient l'adoption et l'application de mesures fermes contre les extrémistes

et les organisations criminelles. Enfin, nous soulignons la situation préoccupante du Nord du Kosovo, et notamment de Mitrovica. Nous appuyons les efforts de la MINUK et de la Force de paix du Kosovo (KFOR) destinés à assurer la sécurité et à restaurer la confiance dans cette zone.

Le transfert de M. Milosevic au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye, constitue pour l'Union européenne un fait nouveau important. En effet, il est nécessaire pour le processus de réconciliation que le peuple du Kosovo et, plus généralement, de toute la région, se rende compte que justice sera rendue et que personne ne jouit d'impunité.

Malgré le cessez-le feu, qui demeure très fragile, la situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine demeure préoccupante. Nous restons convaincus que le dialogue politique est l'unique voie vers un règlement durable de la situation. L'Union européenne se félicite du dialogue politique entamé sur la base du document-cadre. Toutes les parties sont maintenant face à leurs responsabilités. L'Union continuera à offrir son assistance afin de trouver une solution pacifique et durable au conflit. Et comme les membres le savent, le Haut Représentant, M. Solana, se trouve aujourd'hui à Skopje en compagnie du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

L'Union européenne poursuivra ses efforts pour promouvoir la stabilité, le développement démocratique et la prospérité dans la région, en collaboration étroite avec toutes les parties. Le mois prochain, le processus électoral au Kosovo aura franchi des étapes significatives, celles de l'enregistrement des partis politiques et des électeurs. Nous espérons pouvoir nous féliciter de leur bon déroulement à la prochaine séance de ce Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Guéhenno pour qu'il réponde aux questions posées et réagisse aux observations.

M. Guéhenno : Des commentaires que j'ai entendus et de la question qui a été posée par le représentant de la France, je voudrais tirer une conclusion en répondant directement à la question qui m'a été posée par l'Ambassadeur Doutriaux, qui me demandait de commenter le jugement très tranché du Comité pour le Kosovo de la République fédérale de Yougoslavie, selon lequel les conditions pour une participation serbe

aux élections seraient, je cite, « inexistantes ». Je crois que la première réponse qu'on puisse faire à ce jugement, c'est d'abord la décision des quatre partis serbes de s'inscrire, de demander leur homologation. C'est le signe que ces quatre partis espèrent bien qu'à travers les élections, une vraie participation de la communauté serbe aux affaires du Kosovo pourra s'engager.

Il est clair que les progrès qu'attendent les Serbes seront progressifs, toujours trop lents par rapport à leurs attentes, et qu'ils ne pourront résulter – là je crois que tout le monde est aujourd'hui d'accord là-dessus – que d'une approche graduelle et progressive, celle même qui a été mise en place par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). On peut discuter du rythme, je crois que sur la progressivité tout le monde est d'accord.

Il est clair que sur trois questions essentielles, on devra répondre aux attentes. Pour les questions qui ont une valeur symbolique et émotionnelle – c'est la question des personnes disparues –, plusieurs délégations ont cité le mémorandum d'accord qui a été conclu avec le Comité international pour les personnes disparues et qui permettra de bénéficier du concours de ce comité pour des tests sur ADN. C'est une avancée pratique qui permettra, je pense, de faire des progrès sur cette question douloureuse.

Il y a des questions très pratiques qui peuvent avoir un impact direct sur la manière dont la participation serbe aux élections se déroulera, et c'est d'abord, évidemment, la question des retours. Sur les retours, des discussions ont lieu sur leur rythme. Nous voudrions qu'il soit le plus rapide possible. En même temps, nous savons que nous devons tenir compte des conditions de sécurité, que rien ne serait plus dommageable au rétablissement de la confiance que des retours qui s'effectueraient dans de mauvaises conditions et qui mettraient en cause la sécurité des Serbes qui reviennent au Kosovo.

On peut discuter des modalités précises de ces retours. La position traditionnelle du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), comme celle de la MINUK, est que les personnes qui retournent doivent revenir dans leurs lieux d'origine. Nous savons que dans certains cas, cette position peut poser des problèmes pratiques, parce que les maisons sont occupées, parce qu'ils se retrouveraient isolés dans un endroit où leur sécurité serait difficile à garantir. Je crois qu'il faut aborder ces questions avec pragmatisme

et voir la manière d'agir qui dans le respect des principes de fond, permet de s'adapter aux conditions spécifiques du Kosovo.

Je note à cet égard qu'il y a des signes encourageants. Le fait qu'une association de personnes déplacées dont la région d'origine est la région de Pec, ait demandé à s'enregistrer pour les élections est un signe encourageant, qui montre que là aussi il y a une attente et il y a la conviction que des progrès peuvent être réalisés.

Le troisième domaine essentiel auquel beaucoup de délégations ont fait référence est évidemment celui de la sécurité. Cela reste la préoccupation première de la MINUK. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit à cet égard. Ce que je crois devoir souligner dans cette réponse, c'est que des progrès sont réalisés et que nous avons, je pense, un dispositif qui sera de plus en plus efficace et qui commence à le montrer de façon très concrète.

Et donc, en fin de compte, sur cette question de l'engagement des Serbes dans le processus électoral, je crois que la question de fond est celle de savoir si les Serbes voudront influencer le processus de réconciliation et aussi l'administration du Kosovo de l'intérieur. Je pense que la perspective des élections en novembre ouvre cette possibilité. Elle ouvre la possibilité d'un Kosovo véritablement multiethnique, où la participation à la gestion des affaires publiques est à la fois le résultat d'un processus de réconciliation et en même temps un instrument pour ce processus de réconciliation. C'est en effet en mettant les communautés autour d'une même table dans une même assemblée pour discuter en commun d'affaires communes, en les obligeant ainsi au dialogue plutôt qu'à une gestion en quelque sorte en parallèle de leurs affaires, que l'on facilitera et que l'on créera les conditions, que l'on renforcera la dynamique pour un processus de réconciliation, dont je reconnais qu'il prendra du temps.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Guéhenno des éclaircissements qu'il nous a apportés.

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.